



*Grappe des
transports électriques
et intelligents*

Appel d'offres n°2022-02

Services d'accompagnement personnalisé aux
PME manufacturières

Programme d'accompagnement Transition
électrique et intelligente

Formulaire de confirmation

Appel d'offres n°2022-02

Service d'accompagnement personnalisé aux PME manufacturières

Programme d'accompagnement Transition électrique et intelligente

Date d'envoi du devis :

Organisation : _____

Confirmation de la participation à l'appel d'offres :

OUI - Identifiez le(s) volet(s) qui vous intéresse(nt)

| | | | | | | | |
|--------------------------|---------|--------------------------|---------|--------------------------|---------|--------------------------|---------|
| <input type="checkbox"/> | Volet 1 | <input type="checkbox"/> | Volet 2 | <input type="checkbox"/> | Volet 3 | <input type="checkbox"/> | Volet 4 |
|--------------------------|---------|--------------------------|---------|--------------------------|---------|--------------------------|---------|

NON

Motif en cas de refus :

Nom et adresse courriel de la personne-ressource pour la suite des échanges avec Propulsion Québec (le cas échéant) :

_____ | _____@_____

Signé à _____ ce _____ jour de _____ 2022

Signature : _____

Nom : _____

Titre : _____

Lettre d'engagement

Par la présente, _____ (ci-après le « Soumissionnaire ») transmet sa soumission relativement à l'appel d'offres n°2022-02 de Propulsion Québec.

Le Soumissionnaire reconnaît avoir lu et examiné avec diligence i) l'engagement de confidentialité qui suit et, ii) les instructions aux soumissionnaires qui suivent ainsi que tous les annexes et addendas s'y rapportant, le cas échéant.

Le Soumissionnaire s'engage, advenant que sa soumission soit retenue, à exécuter les services requis par Propulsion Québec, le tout conformément aux conditions prévues au document d'appel d'offres et ce, au prix apparaissant à la soumission.

Le Soumissionnaire s'engage par ailleurs à respecter l'engagement de confidentialité contenu dans le document d'appel d'offres, et ce, que sa soumission soit retenue ou non.

Advenant que sa soumission soit retenue, le Soumissionnaire et l'ensemble des professionnels affectés au mandat devront signer un autre engagement de confidentialité qui sera fourni par Propulsion Québec, et ce avant le début de toute activité.

Les taxes T.P.S. (Taxe sur les produits et services) et T.V.Q. (Taxe de vente du Québec) ne sont pas incluses au prix soumis ci-après.

Le Soumissionnaire déclare de plus, par la présente, qu'il est autorisé à faire affaire au Québec et qu'il a toutes les qualifications requises pour exécuter les services conformément à l'appel d'offres n°2022-02.

Signé à _____ ce _____ jour de _____ 2022

Signature : _____

Nom : _____

Titre : _____

Engagement de confidentialité

Le contenu du document d'appel d'offres ainsi que toutes informations verbales et/ou écrites transmises au Soumissionnaire par Propulsion Québec doivent demeurer confidentiels et être utilisés par le Soumissionnaire exclusivement dans le but de répondre à l'appel d'offres n°2022-02. Le Soumissionnaire ne doit pas divulguer, copier, distribuer ou rendre publique l'information ainsi obtenue sans l'approbation préalable écrite de Propulsion Québec. Ces informations peuvent être remises à une tierce partie impliquée avec le Soumissionnaire dans la préparation de la réponse à l'appel d'offres dans la mesure où cette tierce partie s'engage, par écrit, à assurer la confidentialité des informations reçues dans le cadre du présent appel d'offres.

1. OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Le programme Transition Électrique et Intelligente de Propulsion Québec offrira un accompagnement personnalisé aux PME manufacturières du Québec souhaitant développer leurs activités dans l'un des créneaux porteurs de l'économie verte de la province, et sera soutenu par un programme d'activités, de rencontres et de formations afin de mobiliser l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement et favorisera le partage de meilleures pratiques.

Le programme s'adresse aux entreprises manufacturières de petite et moyenne taille proposant ou souhaitant proposer des produits et services liés aux différents secteurs d'activités des TÉI :

- + Véhicules électriques
- + Véhicules intelligents
- + Infrastructures de recharge
- + Infrastructures intelligentes
- + Services de mobilité

Les PME participantes obtiendront un portrait de leur organisation et une évaluation des opportunités d'affaires afin de connaître le potentiel du marché et ainsi développer une nouvelle offre de produits (ou ajuster la commercialisation de leurs produits existants), en lien avec leur mission et au diapason des objectifs de croissance économique propres et durables du Québec et du Canada. Plus précisément, seront offerts, sous forme d'accompagnement individualisé, les services suivants :

- Volet 1 : Portrait de l'organisation et évaluation des opportunités d'affaires
- Volet 2 : Adaptation de produit / service (optionnel, selon la recommandation de l'évaluation des opportunités au volet 1)
- Volet 3 : Financement complémentaire (optionnel, selon la recommandation de l'évaluation des opportunités au volet 1)
- Volet 4 : Plan de commercialisation

Les soumissionnaires sélectionnés auront pour mandat d'agir à titre de consultants auprès des PME participantes et devront travailler en étroite collaboration avec l'équipe de Propulsion Québec pour l'accompagnement des entreprises, selon les volets prédéterminés. Propulsion Québec guidera la PME tout au long du processus de

sélection du consultant (via un répertoire de consultants présélectionnés) et sera étroitement impliqué lors de chacune des étapes.

La prestation de service ainsi que le service après-vente, le cas échéant, doivent être effectués selon les exigences contenues dans le présent document d'appel d'offres. Par ailleurs, le soumissionnaire doit détenir, en tout temps, tous les permis, licences, certificats et autorisations requis pour exécuter les services et respecter les conditions s'y rapportant. Le soumissionnaire doit payer tous les droits et frais relatifs à l'obtention de ces permis, licences, certificats et autorisations.

2. INTERPRÉTATION DE L'APPEL D'OFFRES

- 2.1. Le Soumissionnaire doit, le cas échéant, aviser Propulsion Québec de l'état incomplet ou de toute erreur ou divergence dans le document d'appel d'offres et ce, avant la date limite du dépôt des soumissions.
- 2.2. Le Soumissionnaire a la responsabilité de se renseigner sur les exigences contenues dans le document d'appel d'offres. Tout soumissionnaire qui n'est pas certain du sens exact du texte ou d'une partie du texte contenu dans le document d'appel d'offres doit en demander une interprétation écrite aux représentants de Propulsion Québec.
- 2.3. Aucun renseignement verbal obtenu de Propulsion Québec relativement au document d'appel d'offres n'engage la responsabilité de Propulsion Québec ni ne peut être interprété comme le modifiant. Seuls les avis écrits de Propulsion Québec émis sous forme d'addenda seront pris en considération aux fins de l'appel d'offres et du contrat qui en résulte.
- 2.4. Le Soumissionnaire reconnaît qu'il a eu l'opportunité de demander les éclaircissements qu'il juge nécessaires et accepte par le dépôt de sa soumission auprès de Propulsion Québec d'être lié par l'interprétation que Propulsion Québec pourra apporter au contenu du document d'appel d'offres notamment en ce qui a trait à toute contradiction ou ambiguïté. Le Soumissionnaire assume la responsabilité d'une interprétation erronée en absence de demande d'éclaircissement ou de précision auprès de Propulsion Québec.

3. ADDENDA

- 3.1. S'il y a lieu d'expliquer, de modifier ou de compléter le document d'appel d'offres avant la date limite du dépôt des soumissions, les fournisseurs qui ont transmis leur

formulaire de confirmation en seront avisés au moyen d'un addenda dûment émis par Propulsion Québec. Si l'addenda est émis dans les sept (7) jours calendaires suivants, l'envoi initial du document d'appel d'offres, l'addenda sera transmis à tous les fournisseurs à qui le document d'appel d'offres aura été transmis. Ce ou ces addenda(s) seront transmis par la poste, par messenger, par télécopieur ou par courrier électronique en privilégiant le mode de transmission électronique. L'addenda sera incorporé au document d'appel d'offres et en fera partie intégrante.

4. REFUS DE SOUMISSIONNER

Dans le cas où un fournisseur décline l'invitation à soumissionner, celui-ci doit indiquer la raison de ce refus dans le formulaire de confirmation. Ce formulaire de confirmation doit être retourné en version électronique à la personne-ressource mentionnée à la section 5.3. En cas de non-respect de cette exigence, le fournisseur peut se voir retirer de la liste des fournisseurs potentiels de Propulsion Québec pour ses futurs appels d'offres.

5. EXIGENCES RELATIVES À LA SOUMISSION

5.1. Formulaire de confirmation

À la réception du présent devis, tout fournisseur qui souhaite soumissionner doit retourner le formulaire de confirmation dûment rempli par voie électronique à la personne-ressource mentionnée à la section 5.3. Le formulaire de confirmation doit être retourné dans les sept (7) jours calendaires à la suite de l'envoi du devis par Propulsion Québec.

5.2. Dépôt de la soumission

Le Soumissionnaire doit déposer une soumission conforme au présent document d'appel d'offres au plus tard le :

10 mars 2022

La soumission doit être présentée en une (1) copie électronique dûment signée, et être adressée à :

Sarah Houde

Présidente-directrice générale

Propulsion Québec

La soumission doit être envoyée à la personne-ressource mentionnée à la section 5.3.

Propulsion Québec se réserve le droit de modifier la date et l'heure prévues pour le dépôt des soumissions. Le cas échéant, la modification sera effectuée sous forme d'addenda, et ce, au moins quarante-huit (48) heures avant la date prévue pour le dépôt des soumissions.

5.3. **Personne-ressource**

Dans le but de faciliter les échanges d'information avec le soumissionnaire pendant le processus d'appel d'offres, Propulsion Québec désigne la personne suivante pour la représenter :

Sara Pellerin

Directrice, Programmes et Communauté

Téléphone : 819 314-0636

Courriel : sara.pellerin@propulsionquebec.com

5.4. **Date d'expiration de la soumission**

La soumission présentée par le soumissionnaire doit demeurer valide pour une période minimale de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite du dépôt des soumissions.

5.5. **Contenu de la soumission**

Le soumissionnaire doit fournir tous les éléments d'information nécessaires et suffisants pour permettre à Propulsion Québec d'évaluer correctement sa soumission. Les informations fournies doivent être succinctes et toucher tous les aspects mentionnés dans le présent document d'appel d'offres ainsi que tous les coûts s'y rattachant. De plus, le soumissionnaire doit fournir les documents et les informations qui suivent :

- La lettre d'engagement et de renonciation dûment signée par le soumissionnaire;
1. Tout addenda, le cas échéant, dûment signé par le soumissionnaire;
 2. Une description détaillée des services offerts pour chacun des volets sélectionnés incluant :
 - 2.1. La méthodologie ou l'approche permettant de répondre aux objectifs du volet;
 - 2.2. Le processus de reddition de comptes, fréquent et efficace, à Propulsion Québec;
 - 2.3. Une description des livrables qui seront produits;

2.4. Une estimation des coûts, en dollars canadiens, présentés de façon détaillée. Ce prix doit inclure tous les frais, et débours du soumissionnaire et de ses partenaires, le cas échéant, applicables à la prestation des services et à la production des livrables, sauf la T.P.S. et la T.V.Q.

2.5. Le profil du soumissionnaire comprenant ce qui suit :

2.5.1. Une description de l'expérience du soumissionnaire en lien avec la méthodologie proposée et de tout partenaire associé à la réalisation du mandat, le cas échéant;

2.5.2. Une description d'un à trois mandats similaires réalisés ou en cours de réalisation sur lesquels étaient impliquées certaines ressources de l'équipe de projet proposée;

2.5.3. Une liste des principales ressources de l'équipe de travail affectées à la réalisation du mandat, leurs fonctions, compétences et expertise, incluant les ressources principales du ou des partenaires, le cas échéant;

2.6. L'échéancier nécessaire pour réaliser le mandat, en précisant le cumul du nombre d'heures estimées pour chaque volet du mandat, et les honoraires associés.

5.6. Frais associés à la soumission

Tous les frais ou dépenses encourus par le soumissionnaire, ou ses partenaires, pendant le processus d'appel d'offres sont entièrement à la charge de ce dernier et Propulsion Québec ne dédommagera pas ni n'offrira aucune indemnité à aucun soumissionnaire participant à cet appel d'offres pour ces frais ou dépenses et ce, même au soumissionnaire à qui le contrat aura été est adjudgé, le cas échéant.

5.7. Conflit d'intérêts

Le soumissionnaire doit indiquer dans sa soumission toute situation ou apparence de conflit d'intérêts actuel ou potentiel relativement à l'adjudication d'un contrat par Propulsion Québec ainsi que la réalisation du mandat visé par l'appel d'offres n°2021-05.

5.8. Évaluation des soumissions

Les soumissions reçues seront notamment évaluées selon les critères d'analyse suivants (le singulier est utilisé dans la grille de critères d'analyse), mais les mandats doivent être divisés par volet, voir section 6.4.

| CRITÈRES D'ANALYSE | |
|---|---|
| Expérience et qualifications du soumissionnaire et de ses partenaires (25 %) | Propulsion Québec privilégiera les soumissionnaires se distinguant par les expériences antérieures pertinentes et la capacité à livrer le niveau de qualité attendu. Les soumissionnaires devront démontrer qu'ils possèdent l'expertise et les compétences à la seine gestion du projet et à la réalisation des mandats en lien avec le volet sélectionné. |
| Prix (20 %) | Les soumissionnaires devront fournir un prix compétitif. Les soumissionnaires doivent fournir un descriptif des coûts envisagés pour la réalisation des mandats, le mode de fixation des honoraires (taux horaire, montant forfaitaire, banque d'heures, etc.) et les modalités de paiement de ces honoraires. |
| Connaissance démontrée du sujet du secteur (20 %) | Propulsion Québec favorisera les soumissionnaires qui seront en mesure de démontrer une connaissance adéquate de l'industrie des TÉI, des secteurs d'activités et la connaissance des enjeux et conditions de succès pour la réalisation des mandats. |
| Qualité et pertinence du plan de travail proposé (25 %) | Propulsion Québec privilégiera le soumissionnaire se distinguant quant à la qualité du plan de travail et dont la méthodologie ou l'approche permettra d'atteindre les objectifs de Propulsion Québec de manière efficace et efficiente. |
| Échéancier (10%) | Propulsion Québec privilégiera les soumissionnaires proposant un échéancier se rapprochant de l'échéancier attendu. |

La pondération fournie dans le tableau ci-dessus est à titre informatif.

5.9. Rencontre possible

À la suite des dépôts des soumissions, Propulsion Québec se réserve le droit de convoquer le soumissionnaire à une rencontre afin qu'il présente ses services et qu'il offre des précisions relativement à sa soumission.

Le choix des soumissionnaires convoqués sera confidentiel et basé sur une évaluation préliminaire des offres de services transmises.

Propulsion Québec se réserve le droit de tenir compte dans ses décisions des éléments d'informations présentés lors des rencontres, en sus des soumissions déposées.

Tout refus non justifié de présenter peut être considéré par Propulsion Québec comme une raison valable et suffisante de non-adjudication de contrat.

5.10. Adjudication et formation du contrat

Le cas échéant, le soumissionnaire sélectionné par Propulsion Québec sera avisé de l'acceptation de sa soumission par un avis d'adjudication transmis par courrier électronique. À compter de la réception par l'adjudicataire de cet avis d'adjudication, le contrat entre Propulsion Québec et l'adjudicataire est formé, sous réserve, le cas échéant, des conditions exprimées à l'avis d'adjudication, auquel cas l'adjudicataire doit signer l'avis d'adjudication pour confirmer l'acceptation de ces conditions.

L'avis d'adjudication, le document d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire constitueront le contrat.

5.11. Droits et réserves

Propulsion Québec se réserve le droit de demander, en tout temps, toute information additionnelle qu'elle juge nécessaire à l'interprétation des soumissions ou à l'adjudication du contrat.

Propulsion Québec se réserve le droit de négocier avec le soumissionnaire jugé avoir proposé la meilleure soumission afin d'en arriver à une entente finale avec lui. Propulsion Québec se réserve aussi le droit de retourner en soumission avec certains des soumissionnaires ayant été qualifiés pour l'appel d'offres n°2021-05 ou avec toute autre personne, à leur entière discrétion.

Propulsion Québec se réserve le droit d'annuler le présent appel d'offres ou d'en modifier le processus, et ce, à tout moment, le tout sans encourir de responsabilité à l'égard des soumissionnaires ou des soumissionnaires potentiels. Le cas échéant, Propulsion Québec en informera par écrit les soumissionnaires invités.

Propulsion Québec se réserve le droit de rejeter, totalement ou partiellement, certaines ou toutes les soumissions reçues selon ce qu'elle jugera être de son meilleur intérêt, et

ce, sans encourir quelque responsabilité à l'égard de tout soumissionnaire retenu ou non. En particulier, Propulsion Québec peut rejeter toute soumission qu'elle juge incomplète ou non conforme aux exigences contenues dans le document d'appel d'offres.

Propulsion Québec n'est pas tenu d'adjuger un contrat au plus bas soumissionnaire ni à aucun d'entre eux.

La soumission présentée ainsi que les documents afférents deviennent la propriété de Propulsion Québec et ne sont pas remis au soumissionnaire.

6. DEVIS TECHNIQUE

6.1. À propos de Propulsion Québec

En opération depuis l'automne 2017, Propulsion Québec est une grappe industrielle ayant pour mission de mobiliser tous les acteurs de la filière autour de projets concertés dont l'objectif est de positionner le Québec parmi les leaders mondiaux du développement et du déploiement des modes de transport terrestre favorisant le transport intelligent et électrique.

Comptant aujourd'hui près de 250 membres, de la jeune pousse à la grande entreprise, en passant par les institutions, les centres de recherches et les opérateurs de mobilité québécois, la grappe est formée d'une équipe de vingt-deux employés basée à Montréal et Québec, et est soutenue par 21 administrateurs, un conseil exécutif de cinq représentants, et trois observateurs.

Organisé autour de six chantiers distincts visant à développer et soutenir des projets innovants, Propulsion Québec cherche à accélérer et soutenir le développement de l'écosystème québécois des transports électriques et intelligents.

6.2. Contexte

En opération depuis l'automne 2017, Propulsion Québec s'est rapidement illustrée comme un acteur incontournable de l'écosystème des transports électriques et intelligents au Québec. Cela a été rendu possible grâce aux efforts de sensibilisation et de mobilisation des acteurs du milieu et par la mise sur pied de projets porteurs ayant un impact sur l'industrie ainsi que la création et la mise à jour d'outils de communication pertinents.

La pandémie de Covid-19 a plongé les économies du monde dans une récession majeure. De nombreux gouvernements tentent de transformer cette crise en une opportunité pour une « relance verte » qui favorisera une croissance plus durable et

plus résiliente. Le secteur des transports terrestres, étant donné son empreinte environnementale, est sous pression des gouvernements et des consommateurs pour améliorer son bilan environnemental, autant au niveau de la production que de l'utilisation des véhicules.

Dans le cadre du regroupement du Pôle d'excellence québécois en transport terrestre avec Propulsion Québec et de la vision inclusive de l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement, Propulsion Québec souhaite améliorer l'offre et la portée des produits québécois pour les secteurs des transports terrestres électriques et intelligents **en accompagnant les manufacturiers pour une transition** vers ce secteur d'activités. Pour y arriver, la grappe a la conviction que la sensibilisation et l'accompagnement des manufacturiers en transports terrestres dit plus « traditionnels » sont essentiels pour passer à une économie verte.

Avec la création du Fonds pour l'emploi et la croissance, le gouvernement du Canada confirme son intérêt à soutenir les entreprises manufacturières québécoises dans leur croissance et leurs démarches de développement d'activités dans les secteurs émergents. En se tournant vers les transports électriques et intelligents, l'industrie des transports terrestres assure l'accélération de sa croissance et sa pérennité. Il est clair pour la très grande majorité des analystes du monde entier, ainsi que ceux des gouvernements du Québec et du Canada, que l'électrification des transports et les transports intelligents sont l'avenir de la mobilité. Le Québec, par sa position géographique, la richesse de ses ressources naturelles et la force de ses politiques publiques, se positionne avantageusement au niveau continental et international sur certains créneaux porteurs.

6.3. Objectifs du mandat

Ce programme a pour objectif de répondre aux besoins manifestés par les entreprises d'être soutenues dans les enjeux de commercialisation, de diversification et de déploiement au niveau des transports terrestres électriques et intelligents. Il vise à :

- Augmenter le bassin de fournisseurs et la pertinence de l'offre de la chaîne d'approvisionnement québécoise, afin d'appuyer et de venir soutenir les donneurs d'ordres et les fournisseurs de rang 1 canadiens qui mettent sur les marchés internationaux des produits électriques et intelligents.
- Sensibiliser l'industrie des transports terrestres traditionnels à l'importance d'une relance verte et d'une croissance économique propre et durable.
- Mobiliser l'ensemble de la chaîne de valeur par différents moyens (communication de contenus, rencontres et activités de formation et

d'information) afin de favoriser le partage de meilleures pratiques et le maillage entre les entreprises de différents secteurs et de différents niveaux de maturité.

Ce programme répond également aux objectifs du Chantier Commercialisation et Chaîne d'approvisionnement de Propulsion Québec :

- Soutenir les entreprises de l'écosystème pour faciliter leurs démarches de commercialisation.
- Accélérer la croissance et le développement des marchés locaux, nationaux et internationaux.
- Mobiliser les acteurs de l'industrie au Québec pour favoriser la croissance, la compétitivité et le rayonnement de notre industrie.
- Assurer la promotion de la grappe dans le but de concrétiser sa notoriété et renforcer son leadership.

6.4 Description des besoins

Les soumissionnaires sélectionnés auront pour mandat d'agir à titre de consultants auprès des PME participantes et devront travailler en étroite collaboration avec l'équipe de Propulsion Québec pour l'accompagnement des entreprises, selon les volets prédéterminés. Propulsion Québec guidera l'entreprise tout au long du processus de sélection du consultant (via un répertoire de consultants présélectionnés) et sera étroitement impliquée, tant avec les PME qu'avec les consultants lors de chacune des étapes.

Volet 1 – Portrait de l'organisation et évaluation des opportunités d'affaires

Un portrait de l'organisation sera mené par le consultant externe sélectionné et permettra de mettre en lumière les forces et faiblesses, les enjeux et le potentiel de développement de l'entreprise dans la filière des transports électriques et intelligents afin de faire une évaluation des opportunités d'affaires.

Le portrait de l'organisation doit minimalement inclure :

- Portefeuille de produits
- Expertise technique
- Capacité manufacturière
- Analyse des marchés actuels
- Plan de segmentation de marché
- Positionnement dans la chaîne d'approvisionnement

- Analyse des marchés potentiels

Pour ce premier volet, le soumissionnaire doit présenter la méthodologie et la proposition des travaux qu'il prévoit exécuter pour planifier, réaliser et présenter le portrait de l'organisation et l'évaluation des opportunités, pour un montant maximal de 25 000\$/entreprise. La proposition du consultant servira de présentation dans le répertoire des consultants remis aux PME participantes. Cette proposition devra inclure :

- + Interprétation du portrait de l'organisation
- + Méthodologie utilisée pour la planification et la réalisation
- + Sujets et descriptions des thématiques évaluées au portrait de l'organisation
- + Analyse des marchés actuels et potentiels
- + Recommandations pour les volets subséquents du projet

Le volet 1 sera disponible pour un maximum de 30 entreprises, et devra être livré entre le moment de la signature de l'entente avec le consultant externe et le 31 mars 2024. Les PME participantes pourront sélectionner le consultant de leur choix, et ce, pour chacun des volets, selon le répertoire de consultants préautorisés.

Coût total maximum par PME participante pour le volet 1 : 25 000\$

Volet 2 – Adaptation de produit / service (optionnel)

Les entreprises ayant reçu une recommandation au volet 1 pour l'adaptation d'un ou des produits auront accès à une étape additionnelle du Programme, qui permettra l'analyse et les recommandations nécessaires à la poursuite des réflexions.

- Analyse des produits ou services actuels
- Recommandations d'options d'adaptation
- Priorisation des adaptations possibles
- Preuve de concept
- Recommandations stratégiques en lien avec design
- Recommandations stratégiques en lien avec réaménagement de l'usine

Le volet 2 sera disponible pour un maximum de 10 entreprises, et devra être livré entre le moment de la signature de l'entente avec le consultant externe et le 31 mars 2024. Les PME participantes pourront sélectionner le consultant de leur choix, et ce, pour chacun des volets, selon le répertoire de consultants préautorisés.

Coût total maximum par PME participante pour le volet 2 : 25 000\$

Volet 3 – Financement complémentaire (optionnel)

Les entreprises ayant reçu une recommandation au volet 1 démontrant un potentiel de croissance significatif auront accès à cette étape complémentaire, qui permettra d'évaluer le potentiel total d'investissement et permettre d'appliquer sur certains programmes de subventions existants.

- 1- Évaluation des aides financières complémentaires disponibles
- 2- Banque d'heures facultatives pour l'accompagnement au dépôt de demandes de financement

Le volet 3 sera disponible pour un maximum de 10 entreprises, et devra être livré entre le moment de la signature de l'entente avec le consultant externe et le 31 mars 2024. Les PME participantes pourront sélectionner le consultant de leur choix, et ce, pour chacun des volets, selon le répertoire de consultants préautorisés.

Coût total maximum par PME participante pour le volet 3 : 3 000\$ par PME participante pour l'offre de financement complémentaire + 6 750\$ pour la banque d'heures facultative

Volet 4- Plan de commercialisation

Les entreprises pourront faire une mise à jour de leur plan de commercialisation afin d'intégrer les notions des étapes précédentes, afin de favoriser le déploiement et permettre d'amorcer les démarches nécessaires à la transition.

- Objectifs stratégiques
- Positionnement
- Circuit de distribution

- Ressources financières et humaines
- Système de production

Le volet 4 sera disponible pour les 30 entreprises ayant d'abord participé au volet, et devra être livré entre le moment de la signature de l'entente avec le consultant externe et le 31 mars 2024. Les PME participantes pourront sélectionner le consultant de leur choix, et ce, pour chacun des volets, selon le répertoire de consultants préautorisés.

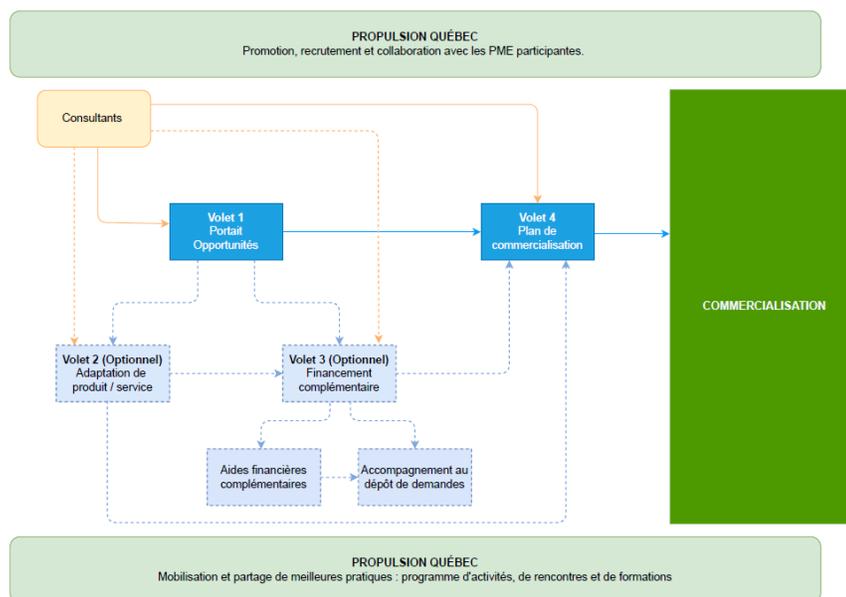
Coût total maximum par plan de commercialisation (1 par PME participante) pour le volet 4 : 30 000\$

Les PME participantes seront accompagnées à devenir plus innovantes, productives et concurrentielle sur les scènes régionale, nationale et internationale de l'industrie des transports électriques et intelligents en plein essor.

Les consultants devront travailler en étroite collaboration avec l'équipe de Propulsion Québec tout au long du processus afin de permettre aux PME participantes de faire des choix éclairés et afin de s'assurer de la qualité et de l'uniformité des accompagnements, et ce, à tous les niveaux.

Le programme sera soutenu par le développement d'un plan de communication, d'un calendrier d'activités, de rencontres et de formations afin de favoriser le partage des meilleures pratiques, en lien avec une relance verte et inclusive.

Plan de développement



6.4. Modalité de la soumission

Ce projet se présente en 4 volets. Le soumissionnaire doit présenter une proposition pour chacun des volets pour lequel il souhaite proposer ses services, sans obligation de le faire pour plus d'un volet.

6.5. Gestion et suivi de mandat

Le suivi régulier du mandat sera effectué avec la Directrice, Programmes et Communauté.

6.6. Envergure du mandat

Le montant soumis doit être global et doit se traduire par l'engagement du prestataire de services à réaliser complètement le mandat pour une enveloppe déterminée. La ventilation par volet pour 1 PME doit être effectuée de façon claire.

Le montant soumis peut être un montant forfaitaire par PME, une estimation de type « temps et matériel » ou une combinaison des deux formats, selon les phases du mandat. Il est attendu que le soumissionnaire soumette une estimation totale des honoraires attendus pour la complétion du mandat et la réponse aux besoins énoncés ci-dessus. Cette estimation doit inclure le coût de la main-d'œuvre et de l'équipement nécessaire à l'exécution du contrat par le soumissionnaire, et ses partenaires le cas échéant, de même que les frais généraux, les frais d'administration, les frais de déplacement, les coûts d'acquisition d'études et de données, les avantages sociaux, les profits et les autres frais indirects inhérents au contrat.

Le montant soumis devra être détaillé par volet selon un découpage approprié choisi par le soumissionnaire. La taxe de vente du Québec (T.V.Q.) et la taxe sur les produits et services (T.P.S.) ne doivent pas être incluses dans le montant soumis. Elles doivent être facturées et inscrites séparément dans la soumission.

6.7. Échéancier

L'échéancier et le calendrier des travaux de la proposition du soumissionnaire devront être clairs et précis et offrir l'agencement le plus efficace possible des activités, sans nuire à la qualité du travail.

6.8. Modalités de facturation et de paiement

Les termes de facturation et de paiement par Propulsion Québec seront discutés à la signature du contrat.